

**RELEVÉ
DES
DÉCISIONS**

COMMISSION PERMANENTE
DU 29 JANVIER 2007

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JANVIER 2007 À CLERMONT-FERRAND

Étaient présents : 44 Conseillers régionaux ; M. Jean-Paul BACQUET, Mme Danielle DEMURE et M. Brice HORTEFEUX étant absents.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES - ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

▪ **Schéma régional de développement économique**

(page 1 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 26 875 € TTC à la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CLERMONT-FERRAND / ISSOIRE, pour le financement de la Biennale de la filière automobile SATCAR 2007.

▪ **Aide régionale aux études en faveur des parcs d'activités**

(page 3 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 8 780 € à la communauté d'agglomération de VICHY - VAL D'ALLIER (03), pour contribuer au financement d'une étude préalable à la création d'un parc d'activités sur son territoire.

▪ **Aménagement de parcs d'activités industrielles et artisanales**

(page 5 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 67 500 € à la communauté d'agglomération du PUY-EN-VELAY (43), pour contribuer à la 1^{ère} phase de viabilisation du parc d'activités "Fangeas"
- 52 000 € à la communauté de communes du PAYS DE CRAPONNE (43), pour contribuer à l'extension du parc d'activités intercommunal "Rechimas".

La Commission permanente décide d'accepter :

- la prolongation du délai de démarrage de l'opération par la communauté de communes LEMBRON-VAL D'ALLIER (63), concernant l'aménagement du parc d'activités "Les Coustilles" sur la commune de Saint-Germain-Lembron
- la prolongation du délai de démarrage de l'opération par la communauté de communes LEMBRON-VAL D'ALLIER (63), concernant l'aménagement du parc d'activités "Pré de Chavroche" sur la commune du Breuil-sur-Couze
- que la commune de Saint-Paulien (43) bénéficie d'un délai de deux ans supplémentaires pour terminer l'extension du parc d'activités "Nolhac".

▪ **Financement de projets d'immobilier locatif**

(page 11 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 230 000 € à la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LE PUY - YSSINGEAUX (43), pour contribuer à la création de "La Maison de la Jeune Entreprise".

▪ **Aide à la réalisation de conseils collectifs**

(page 13 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 44 400 € pour réaliser l'action de communication et de prospection destinée à améliorer l'attractivité du territoire des Combrailles.

→ M. Jacques-Bernard MAGNER ne participe pas au vote.

▪ **Économie sociale et solidaire : programme "nouveaux emplois, nouveaux services" : aide aux structures d'insertion par l'activité économique**

(page 15 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 13 000 € à l'association RECYPAL à Creuzier-le-Vieux (03), pour financer une partie des salaires et charges versés au titre des deux premières années d'embauche d'un encadrant technique et ce bien que celui-ci ait déjà débuté ses fonctions

- 2 460 € à l'EURL VALORISATION DE L'INTÉGRATION SOCIALE ADAPTÉE (V.I.S.A.) POUR L'ENTREPRISE à Cusset (03), pour financer l'acquisition d'un logiciel spécifique et de matériels informatiques (incluant leur installation et configuration).

▪ **Aide régionale aux fonds propres**

(page 18 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les aides régionales aux fonds propres suivantes :

- 30 000 € à la SARL NOVAXESS TECHNOLOGY à Saint-Loup (03) sous les réserves énoncées dans le rapport

- 30 000 € à la SARL ATELIER PANON CARROSSERIE MÉCANIQUE (A.P.C.M.) à Montluçon (03), sous les réserves énoncées dans le rapport

- 30 000 € à la SARL PODOTECH à Clermont-Ferrand, sous les réserves énoncées dans le rapport.

La Commission permanente décide d'accepter la demande de changement de conditions de versement pour l'opération concernant la SAS ACTINOV à Saint-Yorre (03).

▪ **Bourses créateur/repreneur d'entreprise**

(page 27 du rapport)

La Commission permanente décide de retenir les 5 dossiers sélectionnés par le Comité Technique et d'attribuer une bourse créateur/repreneur d'entreprise à :

- M. CHRISTOPHE LANSIGU, pour un montant de 2 500 €

- M. NICOLAS DELECLUSE, pour un montant de 5 000 €

- M. FABRICE BESSON, pour un montant de 5 000 €

- M. HERVÉ FERNIER, pour un montant de 5 000 €.

▪ **Aide au conseil créateurs**

(page 30 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 2 390 € à M. LIONEL MIOCHE, destinée à financer une étude de faisabilité financière préalable à la création.

▪ **Fonds régional pour l'implantation d'entreprises**

(page 31 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une aide d'un montant de 74 000 € à la SAS ÉLECTRONICA TECHNOLOGIES à Cusset (03), répartie comme suit :

- 24 000 € au titre de l'aide régionale à la création d'emplois

- 30 000 € au titre de l'aide à l'investissement productique

sous réserve du maintien des trois emplois présents dans l'entreprise en Isère et, concernant l'aide à l'investissement productique, de la validation du zonage AFR (Aides à Finalité Régionale) par la Commission Européenne et de la publication du décret correspondant.

La Commission permanente décide d'attribuer une aide d'un montant de 161 000 € à la SAS ÉLECTRO ALU à Châteldon (63), répartie comme suit :

- 52 000 € au titre de l'aide régionale à la création d'emplois

- 109 000 € au titre de l'aide à l'investissement matériel courant.

La Commission permanente décide d'accepter la demande de modification de montant prévisionnel de travaux pour l'opération concernant la société de crédit-bail FINAMUR et de ramener le montant de la subvention régionale à 92 000 €.

→ *Abstention du groupe Communiste et Républicain.*

▪ **Commerce et artisanat**

(page 39 du rapport)

La Commission permanente décide d'accepter la prolongation du délai de démarrage de l'opération par la communauté de communes SANCY-ARTENSE (63), concernant la création d'un multiple rural sur la commune de Saint-Donat.

▪ **Actions collectives en faveur du commerce et de l'artisanat**

(page 40 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 11 500 € à la communauté de communes du PLATEAU DE LA CHAISE DIEU (43), pour contribuer à la réalisation d'une étude relative à la mise en place et au développement du Pôle de Compétences des Métiers d'Art

- d'accepter la demande de prolongation de délai de réalisation de programme pour l'opération concernant le CONSEIL INTERCONSULAIRE D'AUVERGNE à Aulnat (63).

▪ **Avances remboursables à l'artisanat**

(page 43 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder les avances remboursables à l'artisanat aux entreprises suivantes :

- 15 000 € à la boucherie centrale BEURIOT à Commentry (03)

- 6 100 € à l'entreprise COLIN à Huriel (03)

- 11 200 € à l'entreprise MARTIN à Marcillat (03)
- 5 000 € à l'entreprise ROCHEBILLARD à Montluçon (03)
- 9 200 € à l'entreprise SAULZET à Saint-Pourçain-sur-Sioule (03)
- 20 000 € à la boulangerie pâtisserie LLINARES à Aurillac (15)
- 9 300 € à l'entreprise CHABAUD à Lanobre (15)
- 20 000 € à la boucherie charcuterie GROGNET à Mauriac (15)
- 20 000 € à l'entreprise DUMINIL (DMK) à Maurs (15)
- 4 400 € à l'entreprise BARRANDON à Ruynes-en-Margeride (15)
- 20 000 € à l'EURL MENUISERIE BOUYSSÉ à Saint-Paul-des-Landes (15)
- 20 000 € à la boulangerie pâtisserie PACÔME à Monistrol-sur-Loire (43)
- 20 000 € à la SARL GARAGE DE CHAPTEUIL à Saint-Julien-de-Chapteil (43)
- 6 700 € à l'entreprise CHARRIER à Arlanc (63)
- 3 900 € à l'entreprise MARRET à Aubusson d'Auvergne (63)
- 16 000 € à l'entreprise MARQUES (PRINCE COIFFURES) à Clermont-Ferrand
- 20 000 € à la pâtisserie THIOULOUSE à Gerzat (63)
- 9 300 € à la SARL DUO COIFF' à Lempdes (63)
- 20 000 € à l'entreprise TILLET à Maringues (63)
- 20 000 € à la SARL ZENUT PLANCHE PLASTIQUES à Peschadoires (63)
- 20 000 € à la SARL DÉLICES DES COMBRAILLES à Saint-Pardoux (63)
- 20 000 € à la SARL STGI SERVICES à Thiers (63).

▪ **Contrat de génération artisanal**

(page 68 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 1 075 € à l'entreprise DUMINIL (DMK) à Maurs (15).

▪ **Aide régionale au commerce de proximité - Développement et création**

(page 69 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une aide régionale en faveur du commerce de proximité (création et développement) aux entreprises suivantes :

- 8 000 € à la SARL LA BOUTIQUE MARCON à Saint-Bonnet-le-Froid (43)
- 8 000 € à l'EURL LARREA (LIBRAIRIE HORIZON) à Riom (63)
- 7 000 € à l'entreprise PEIX (MAG PRESSE) à Domérat (03)
- 7 000 € à l'entreprise LAURENT (VIVAL) à Valon-en-Sully (03)
- 7 000 € à l'EURL DESCHAMPS CHRISTIAN (FROMAGERIE DESCHAMPS) à Vichy (03)
- 7 000 € à l'entreprise BLANC BRUNO (TOUS LES FROMAGES) à Vichy (03)
- 7 000 € à l'entreprise MONVOISIN (GRANDE BOUCHERIE DES HALLES) à Vichy (03)
- 7 000 € à l'EURL LA CAVE D'AGNÈS à Vichy (03)
- 7 000 € à la SNC MARCADIER à Vichy (03)
- 7 000 € à la SAS AURILLAC SPORT à Aurillac 15)
- 3 839 € à l'entreprise DUVALLET (PROXI) à Coudes (63)
- 7 000 € à l'entreprise FRÈRE (TOSCANE) à Lezoux (63).

▪ **Prime régionale à l'emploi**

(page 84 du rapport)

La Commission permanente décide d'accepter la demande de prolongation de délai de réalisation du programme pour l'opération concernant la SAS VALPORCS à Saint-Flour (15).

▪ **Fonds régional d'aide à l'international**

(page 85 du rapport)

La Commission permanente décide d'accepter la demande de changement de raison sociale pour ce qui concerne l'opération concernant la SA KJ à Brioude (43).

▪ **Aide à la réalisation d'usines**

(page 86 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 33 500 € à la commune d'ISSOIRE (63), pour l'installation de l'atelier protégé ÉTAP'63 sur cette commune, pour le projet immobilier de l'A.R.E.P.S.H.A, et ce bien que l'opération ait fait l'objet d'un début d'exécution.

Compte tenu de la fusion-absorption des sociétés de crédit-bail immobilier SLIBAIL MURS et SLIBAIL IMMOBILIER par la société de crédit-bail immobilier FINAMUR, la Commission permanente décide d'accepter ce changement de bénéficiaire pour tous les dossiers en cours et à venir.

▪ **Aide exceptionnelle au développement économique**

(page 90 du rapport)

La Commission permanente décide d'accepter la dérogation à l'article 4 du règlement financier et comptable de la Région Auvergne du 30 juin 2003 pour l'opération concernant la SAS C.T.L. PACKAGING à Charmeil (03).

TOURISME ET THERMALISME

▪ **Aide aux structures à vocation régionale**

(page 91 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de donner son agrément au projet de convention joint au rapport, liant le Conseil régional d'Auvergne et le Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne
- d'attribuer une subvention de 4 175 000 € pour la mise en place des actions confiées à cette structure par le Conseil régional d'Auvergne pour l'exercice 2007
- d'accepter, en raison de la spécificité des opérations liées à la promotion touristique, que les actions correspondantes aient débuté avant la présente décision.

→ M. André CHAPAVEIRE ne participe pas au vote.

▪ **Aide aux manifestations touristiques**

(page 98 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 3 500 € à l'association "À CŒUR JOIE", pour participer à l'organisation de son assemblée nationale les 31 mars et 1^{er} avril 2007 à Châtel-guyon
- 3 000 € à l'association "AURILLAC 2007 : LE CASSE-CROÛTE DES RÉGIONS", pour participer au Comité des régions de la Table Ronde Française qui a eu lieu du 26 au 28 janvier 2007 à Aurillac.

La Commission permanente décide d'accepter que certaines manifestations se soient déroulées avant la présente décision.

▪ **Études d'aménagement touristiques**

(page 103 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 6 187 € à ISSOIRE COMMUNAUTÉ (63), pour financer l'étude touristique préalable à la mise en tourisme du Fort Villageois du Broc
- 12 500 € à l'association GENTIANE (15), pour financer la réalisation d'un schéma de développement touristique.

En raison de la spécificité des opérations liées à la mise en œuvre de ce programme, la Commission permanente décide d'accepter que les actions correspondantes aient débuté avant la présente décision.

▪ **Grands sites - grands projets**

(page 107 du rapport)

▪ Grand Site du Puy Mary, 1^{ère} génération

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 224 082 € au SYNDICAT MIXTE DU PUY MARY, pour financer la réhabilitation du centre d'accueil et d'interprétation de Dienne. Cette opération soldera le programme Grand Site - Grand projet du Puy Mary (1^{ère} génération).

▪ Grand Site du Puy Mary, 2^{ème} génération

La Commission permanente décide :

- d'agréer l'ensemble du programme pluriannuel "Grand Site" du Puy-Mary (2^{ème} génération) présenté par le SYNDICAT MIXTE DU PUY MARY ET récapitulé dans le rapport
- de se prononcer sur le principe d'une participation financière régionale globale de 672 378 € pour la réalisation de ce programme.

▪ Programme pluriannuel d'aménagement et de restructuration du domaine skiable du Massif du Sancy

La Commission permanente décide :

- d'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention d'objectifs du 7 février 2003 conclue entre le Président de la Communauté de Communes du Sancy, le Maire de la Commune de Besse et Saint-Anastaise, le Maire de la Commune du Mont-Dore et le Président du Conseil régional d'Auvergne précisant le contenu des opérations retenues, l'échéancier de mise en œuvre de l'aide régionale, ainsi que son montant,
- d'attribuer une subvention de 525 750 € aux maîtres d'ouvrages effectifs du programme pluriannuel d'aménagement et de restructuration du domaine skiable du Massif du Sancy pour financer les opérations inscrites à la première phase de la tranche 2007 de ce programme, selon la répartition figurant dans le rapport
- d'accepter que ces opérations aient connu un début d'exécution antérieur à la présente décision.

▪ **Fonds Régional d'Intervention Touristique**

(page 127 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 7 900 € à M. PATRICE MAZAYE, pour financer l'extension et l'amélioration des infrastructures de la Ferme Équestre des Plats à Sayat (63)

- 99 030 € à la commune de VOLVIC (63), pour participer à la création d'un atelier de démonstration de la taille de la pierre et d'accepter que cette opération ait débuté avant la présente décision
- 4 764 € à la communauté de communes du SANCY (63), pour financer la restauration de la table d'orientation située au sommet du Puy de Sancy
- 128 944 € à la communauté d'agglomération du BASSIN D'AURILLAC (15), pour financer la création d'un bâtiment d'accueil sur le site de l'Arboretum d'Arpajon-sur-Cère.

▪ **Centres d'accueil pour enfants et jeunes et maisons d'enfants**

(page 132 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder à l'ASSOCIATION DES ÉCLAIREURS NEUTRES DE FRANCE un délai supplémentaire, soit jusqu'au 23 Janvier 2008, pour débiter les travaux de modernisation du centre d'accueil pour enfants et jeunes "La Clavarine" à Riotord (43).

▪ **Aide régionale aux fonds propres**

(page 133 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une aide régionale aux fonds propres de 46 000 € pour participer à l'acquisition du fonds de commerce de l'hôtel-restaurant "La Thomasse" à Aurillac (15).

▪ **Hôtels et restaurants**

(page 135 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à la SARL "HELEANNE", une subvention pour travaux de 82 400 € et une avance remboursable de 41 200 € pour participer à la rénovation de l'hôtel-restaurant des Voyageurs au Rouget (15)
- à MME ET M. CHRISTIAN SOUVIGNET, une subvention pour travaux de 46 000 € et une avance remboursable de 23 000 € pour participer à la création d'une Auberge de Pays d'Auvergne à Blanzac (43) et d'accepter que l'opération ait reçu un début d'exécution avant la présente décision
- à l'EURL "HOTELIA", une subvention pour travaux de 18 254 € et une avance remboursable de 9 127 € pour participer à la modernisation de l'Hôtel de Bordeaux à Clermont-Ferrand
- à l'EURL "HÔTEL BEAULIEU", une subvention pour travaux de 13 000 € et une avance remboursable de 6 500 € pour participer à la modernisation de l'hôtel "Beaulieu" à Clermont-Ferrand et d'accepter que l'opération ait reçu un début d'exécution avant la présente décision
- à la SAS "BECK", une subvention pour travaux de 50 000 € et une avance remboursable de 25 000 € pour participer à la modernisation de l'hôtel-restaurant "Castel Hôtel 1904" à Saint-Gervais d'Auvergne (63).

▪ **Aide au développement d'une offre touristique innovante**

(page 145 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 118 000 € à la SARL "AACL", pour participer à l'extension du site "Les Chalets de l'Eau Verte" à Marchal (15) et d'accepter que l'opération ait reçu un début d'exécution avant la présente décision.

▪ **Meublés de tourisme**

(page 147 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'adopter la programmation qui conduit à l'attribution de 99 658 € de subventions, contribuant ainsi à la création de 6 gîtes ruraux privés, de 2 gîtes communaux et de 14 chambres et tables d'hôtes et d'accepter que les travaux aient débuté avant la présente décision

- d'attribuer une subvention de 12 000 € à la communauté de communes du PAYS DE MONTFAUCON pour participer à la création d'un gîte d'étape situé sur la commune de Dunières (43)
- d'accorder à M. PATRICK PONS un délai supplémentaire d'un an, soit jusqu'au 11 juillet 2007, pour démarrer les travaux de création d'un gîte rural 3 épis "Gîtes de France" sur la commune d'Aurières (63).

- **Aires de services pour camping-cars**

(page 157 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder un délai supplémentaire à la commune de LURCY-LÉVIS (03), soit jusqu'au 14 novembre 2007, pour l'opération concernant la création d'une aire de services pour camping-cars.

- **Aide au conseil et aux études pour la qualification et le développement de l'offre touristique régionale**

(page 158 du rapport)

- Les études touristiques

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à la commune de CHAUDES-AIGUES (15), une subvention de 4 160 € pour le financement d'une étude touristique concernant le projet de création d'un hôtel-restaurant sur le site du Couffour
- à la SARL "NEMO TEC", une subvention de 4 160 € pour l'étude de faisabilité et une subvention de 1 840 € pour l'expertise architecturale et de décoration concernant la création d'un hôtel-restaurant sur la commune de Chaudes-Aigues (15).

- Les expertises- projets et les expertises architecturales et de décoration

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à la SCI "LEYMARIE", une subvention de 1 800 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de rénovation du Grand Hôtel Saint-Pierre à Aurillac (15)
- à MME KLOMPHAAR, une subvention de 1 920 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de création d'un hébergement écologique haut de gamme au Trioulou (15)
- à la SARL "BEL HORIZON", une subvention de 1 920 € pour l'expertise architecturale et de décoration et une subvention de 1 920 € pour l'expertise-projet concernant le projet d'extension de l'hôtel-restaurant "Bel Horizon" à Vic-sur-Cère (15)
- à la SARL "PLACIDE", une subvention de 1 760 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de rénovation de l'Hostellerie Placide à Tence (43)
- à MELLE VIRGINIE SAVY et M. STÉPHAN BALESTRA, une subvention de 1 840 € pour l'expertise architecturale et de décoration et une subvention de 1 920 € pour l'expertise-projet concernant le projet de création d'une Auberge de Pays d'Auvergne à Alleyras (43)
- à M. SIMON KARAYAN, une subvention de 1 680 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de rénovation du restaurant "Les Bruyères" à Monistrol-sur-Loire (43)
- à M. PATRICK DELAFERME, une subvention de 1 920 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de reprise du camping de la Rochelambert à Saint-Paulien (43)
- à la SARL "AC' HÔTEL DU VELAY", une subvention de 1 440 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de reprise d'un hôtel-restaurant au Puy-en-Velay (43)
- à la SARL "HÔTEL DE L'UNIVERS", une subvention de 1 840 € pour la mission d'expertise architecturale et de décoration concernant le projet de modernisation de l'hôtel-restaurant "L'Univers" à Châtel-Guyon (63)
- à l'EURL "JMP", une subvention de 1 840 € pour la mission d'expertise architecturale et de décoration concernant le projet de rénovation de l'hôtel-restaurant "Le Bellevue" à Châtel-Guyon (63)
- à la SCI "FLOORIMO", une subvention de 920 € pour la mission d'expertise architecturale et de décoration concernant le projet de modernisation de l'hôtel "Floride II" à Clermont-Ferrand

- à M. THIERRY BARBEY, une subvention de 920 € pour la mission d'expertise architecturale et paysagère concernant le projet de création d'un parc résidentiel de loisirs à Champeix (63)
- à la SARL "ARENA", une subvention de 960 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de rénovation de l'hôtel "Arena" à Aubière (63)
- à la SARL "C.J.L.C.F.C.", une subvention de 960 € pour l'expertise architecturale et paysagère et une subvention de 700 € pour l'expertise-projet concernant le projet d'aménagement du camping "Le Pré Bas" au Chambon-sur-Lac (63).

- Les journées de conseil

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à la SARL "C-BAGH", une subvention de 1 280 € pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant le restaurant "Le Clos de Bourgogne" à Moulins (03)
- à la SARL "AACL", une subvention de 1 280 € pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant les Chalets de l'Eau Verte à Marchal (15)
- à MME ÉVELYNE JOUVE, une subvention de 1 280 € pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant l'hôtel-restaurant "Le Brivas" à Vals-près-le-Puy (43)
- à la SARL DU FRAISSE, une subvention de 1 218 € pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant l'hôtel-restaurant "La Tour" à Dunières (43)
- à la SA "LE FORT DU PRÉ", une subvention de 1 120 € pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant l'hôtel-restaurant "Le Fort du Pré" à Saint-Bonnet-le-Froid (43)
- à l'EURL "HOTELIA", une subvention de 1 120 € pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant l'Hôtel de Bordeaux à Clermont-Ferrand
- à la SAS "AXEHÔTEL CLERMONT", une subvention de 1 088 € pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant l'Ace Hôtel Clermont à Clermont-Ferrand.

AGRICULTURE ET FORÊT

- **Contrat régional d'installation agricole**

(page 185 du rapport)

- Installation hors cadre successoral

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 4 850 € à M. STÉPHANE MONTIGNY à Desges (43) et de considérer que l'installation puisse avoir débuté avant la présente décision.

- Accès au foncier

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 23 260 € à la SAFER AUVERGNE pour les dossiers listés dans le rapport
- d'accepter le principe d'engager les crédits auprès de la SAFER AUVERGNE et que le versement lui soit également adressé
- d'accepter que le stockage des terres puisse avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision.

- **Contrat régional de diversification agricole**

(page 187 du rapport)

La Commission permanente décide de retenir les demandes présentées dans le rapport pour un montant global de subventions de 40 610 € et d'accepter que les investissements subventionnés puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision.

▪ **Développement de l'emploi salarié**

(page 188 du rapport)

- Aide à la création d'emploi salarié au sein des groupements d'employeurs

La Commission permanente décide de retenir les demandes présentées dans le rapport pour un montant global de subventions de 9 085 € et de considérer que les embauches puissent avoir eu lieu avant la présente décision.

- Aide à l'utilisation des services de remplacement par les agriculteurs

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes, au titre de l'action d'aide à l'utilisation des services de remplacement par les agriculteurs pour le motif congés :
 - 780 € au GROUPEMENT D'EMPLOYEURS POUR L'AIDE AU REMPLACEMENT DES AGRICULTEURS DU CANTAL à Aurillac (15)
 - 780 € au GROUPEMENT D'EMPLOYEURS DÉPARTEMENTAL DE REMPLACEMENT AGRICOLE DE LA HAUTE-LOIRE au Puy-en-Velay (43)
- d'accepter le principe d'engager ces aides auprès des groupements d'employeurs à vocation remplacement départementaux, ceux-ci s'engageant à faire figurer sur les factures adressées aux agriculteurs le montant de l'aide de la Région Auvergne qui vient en déduction du montant à payer par les agriculteurs bénéficiaires (ou le cas échéant à reverser l'aide aux agriculteurs bénéficiaires)
- de considérer que les congés peuvent avoir eu lieu avant la présente décision.

▪ **Plan régional en faveur des bâtiments d'élevage**

(page 191 du rapport)

La Commission permanente décide de modifier la décision 05.1814 du 12 septembre 2005 en désignant le CNASEA comme bénéficiaire du crédit de 2 600 000 € destiné à financer la part régionale des dossiers engagés en 2005 et 2006 dans le cadre du Plan de modernisation des bâtiments d'élevage.

▪ **Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole**

(page 193 du rapport)

La Commission permanente décide de retenir les demandes d'aide régionale présentées dans le rapport, pour un montant global de subventions de 152 860 € et d'accepter que les investissements subventionnés aient pu débiter avant la présente décision.

▪ **Développement de l'agriculture biologique**

(page 196 du rapport)

- Certification de la filière biologique

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 126 € à M. CLAUDE PASCOLO à Saint-Anthème (63),
- de procéder au paiement de cette aide au vu d'une copie du certificat et de la licence en agriculture biologique valables pour l'année 2006 et de la facture acquittée correspondant aux coûts de certification
- d'accepter que la certification ait eu lieu avant la présente décision.

- Restauration collective biologique

La Commission permanente décide :

- d'attribuer un montant global de subventions de 1 600,80 € au titre de l'action "Aide aux repas biologiques dans les lycées", à répartir entre les différents bénéficiaires dont la liste figure dans le rapport
- de considérer que les repas biologiques peuvent avoir eu lieu avant la présente décision
- de procéder au versement des subventions au vu de l'imprimé de demande de subvention "Aide à la restauration collective biologique dans les lycées" et des factures acquittées.

- Collecte de produits biologiques

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 2 625 € à la BOUCHERIE DES ÉLEVEURS BIO au Puy-en-Velay (43)
- de procéder au paiement de cette aide au vu des pièces mentionnées dans la convention d'exécution du programme 2006
- de considérer que la collecte des produits biologiques peut avoir été réalisée avant la présente décision.

- **Contrats en faveur de l'amélioration génétique bovine et ovine**

(page 200 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de retenir les demandes d'aide régionales présentées dans le rapport pour un montant global de 34 000 €
- d'accepter que les opérations subventionnées aient pu débuter avant la présente décision
- de procéder au versement de ces aides au vu des pièces mentionnées dans la convention d'exécution du programme
- d'accepter le principe de verser les aides au GROUPEMENT VIANDE/LAIT DU MASSIF CENTRAL, chargé de reverser les crédits aux éleveurs.

- **Contrat filière qualité éleveurs**

(page 204 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer des aides d'un montant global de 2 400 € au GROUPEMENT VIANDE/LAIT DU MASSIF CENTRAL au titre de l'action "Aide au décalage des ventes"
- d'accepter le principe d'engager ces crédits auprès du GROUPEMENT VIANDE/LAIT DU MASSIF CENTRAL, celui-ci étant chargé de reverser les crédits aux éleveurs bénéficiaires
- de considérer que les actions subventionnées peuvent avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision.

- **Promotion du bois dans la construction**

(page 206 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 8 920 € à la commune d'ENVAL (63), pour la construction d'un entrepôt et d'accepter que l'opération subventionnée ait pu débuter avant la présente décision.

▪ **Études**

(page 208 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 20 000 € au CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE D'AUVERGNE, pour la réalisation de la 2^{ème} tranche d'un programme de valorisation et de promotion des chênes de forêts privées dans l'élevage des vins en fûts
- d'accepter que l'étude subventionnée ait pu avoir débuté avant la présente décision
- de procéder au versement de cette aide au vu d'un rapport d'exécution technique et financier et de trois exemplaires de l'étude.

▪ **Aide aux investissements permettant la collective de lactosérum**

(page 212 du rapport)

La Commission permanente décide d'accepter que le versement de l'aide notifiée au titre de l'opération concernant la SCEA DU MARTINET puisse être effectué en dérogeant aux modalités d'application du programme validées par la Commission permanente du 7 juillet 2003.

ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

▪ **Fonctionnement des lycées publics : dotations complémentaires**

(page 215 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder les dotations complémentaires de fonctionnement suivantes, pour un montant total de 76 300 € :

- 40 000 € au lycée de Mauriac
- 36 300 € au lycée *Camille Claudel* à Clermont-Ferrand.

▪ **Fonctionnement des collèges en partition**

(page 217 du rapport)

La Commission permanente décide de régulariser les dotations de fonctionnement aux collèges en partition et d'accorder les dotations complémentaires de fonctionnement aux établissements suivants, pour un montant total de 10 206 € :

- 3 296 € au collège *La Fayette* à Brioude
- 492 € au collège *Blaise Pascal* à Clermont-Ferrand
- 6 418 € au collège *Jeanne d'Arc* à Clermont-Ferrand.

▪ **Acquisition de terres agricoles pour le lycée agricole d'Yssingaux**

(page 218 du rapport)

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne :

- à acquérir la parcelle cadastrée AE 189 située sur la commune d'Yssingaux, au prix de 12 € le m² hors frais, pour les besoins du lycée agricole d'Yssingaux
- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer la promesse d'achat, l'acte de vente et tous documents relatifs à cette acquisition.

→ *Abstention du groupe UPA.*

▪ **Programme prévisionnel des investissements et programme général annuel de travaux dans les lycées**

(page 219 du rapport)

La Commission Permanente du Conseil régional d'Auvergne prend acte des attributions décidées par la Commission d'Appel d'Offres.

Pour la réfection de la zinguerie et révision de la toiture au lycée "Théodore de Banville" à Moulins, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer le marché de travaux qui sera conclu avec l'entreprise FOREST-SERRE à Moulins, pour un montant de 311 962,58 € HT.

Pour la réfection de la cuisine au lycée de Mauriac, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les marchés de travaux qui seront conclus avec les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 - Démolition - maçonnerie, attribué à l'entreprise SOULIER à Aurillac pour 86 878,12 € HT
- Lot n° 2 - Carrelage - faïence, attribué à l'entreprise BRUNHES-JAMMES à Aurillac, pour 43 472 € HT
- Lot n° 3 - Étanchéité, attribué à l'entreprise AURITOIT à Aurillac, pour 18 545,60 € HT
- Lot n° 4 - Finitions, attribué à l'entreprise SOUBEYROU à Mauriac, pour 33 209 € HT
- Lot n° 5 - Menuiserie - serrurerie, attribué à l'entreprise PALAT à St Martin Valmeroux, pour 23 367,93 € HT
- Lot n° 6 - Chauffage eau chaude - ventilation, attribué à l'entreprise LAVERGNE à Pleaux, pour 48 593,39 € HT
- Lot n° 7 - Plomberie - sanitaire, attribué à l'entreprise LAVERGNE à Pleaux, pour 32 500 € HT
- Lot n° 8- Électricité - courants forts - courants faibles - alarme incendie, attribué à l'entreprise TAZE à Bort-les-Orgues, pour 61 607,75 € HT
- Lot n° 9 - Monte-charge, attribué à l'entreprise THYSSEN à Angers, pour 10 060 € HT
- Lot n° 10 - Nettoyage, attribué à la Société Nouvelle des ETS NSP à Clermont-Ferrand, pour 2 370 € HT
- Lot n° 11- Installations frigorifiques, attribué à l'entreprise EQUIP FROID à Tulle, pour 11 080 € HT
- Lot n° 12 - Cloisonnement isotherme, attribué à l'entreprise EQUIP FROID à Tulle, pour 11 360 € HT
- Lot n° 13 - Équipements de cuisine , attribué à l'entreprise EQUIP FROID à Tulle, pour 134 655 € HT
- Lot n° 14 - Cuisine provisoire, attribué à l'entreprise ILLICO SAS à Méribel, pour 43 293 € HT.

Pour les travaux de rénovation et d'extension des installations sportives couvertes au lycée "Claude et Pierre Virlogeux" à Riom, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les marchés de travaux qui seront conclus avec les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 - Terrassement - maçonnerie - VRD, attribué à l'entreprise DUBOSCLARD à Jozerand, pour 398 075,44 € HT
- Lot n° 2 - Charpente bois lamellé collé, attribué à l'entreprise BARLET à St Symphorien des Bois, pour 21 932,40 € HT
- Lot n° 3 - Couverture métallique - étanchéité, attribué à l'entreprise DOMES ETANCH' à Clermont-Ferrand, pour 101 584,27 € HT
- Lot n° 4 - Menuiseries extérieures aluminium - métallerie, attribué à l'entreprise BOUGERIE à Aubière, pour 83 369,45 € HT
- Lot n° 6 - Isolation - plâtrerie - peinture, attribué à l'entreprise DA CUNHA à Clermont-Ferrand, pour 94 203,72 € HT
- Lot n° 7 - Faux plafonds, attribué à l'entreprise MONIER PLAFONDS à Yzeure, pour 35 171,66 € HT
- Lot n° 8 - Carrelage - faïence, attribué à l'entreprise CRH à Mezel, pour 28 795,85 € HT
- Lot n° 9 - Sols souples, attribué à l'entreprise CARTECH à Pont-du-Château, pour 32 105,22 € HT
- Lot n° 10 - Électricité - courants forts et faibles, attribué à l'entreprise SAEC à Mozac, pour 87 503,48 € HT

- Lot n° 11 - Chauffage - ventilation - sanitaires, attribué à l'entreprise VERNET-BOSSER à Clermont-Ferrand, pour 126 360 € HT.

Pour les travaux de sécurité électrique et d'aménagement pour la section "Force de vente" au lycée Murat à Issoire, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les marchés de travaux qui seront conclus avec les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 - Démolition - gros-œuvre, attribué à l'entreprise MARTINS à Charbonnière-les-Mines, pour 157 233 € HT
- Lot n° 2 - Façade, attribué à l'entreprise SUCHET à Cusset, pour 20 319,40 € HT
- Lot n° 3 - Étanchéité, attribué à l'entreprise SUCHET à Cusset, pour 5 574,50 € HT
- Lot n° 4 - Menuiseries extérieures, attribué à l'entreprise SE CO METAL à Lempdes, pour 24 730 € HT
- Lot n° 5 - Menuiseries intérieures, attribué à l'entreprise VACHER à Issoire, pour 78 041 € HT
- Lot n° 6 - Cloisonnement - peinture, attribué à l'entreprise GOUVEIA à Pont-du-Château, pour 317 330,90 € HT
- Lot n° 7 - Revêtements - sols collés, attribué à l'entreprise KLOECKNER à Clermont-Ferrand, pour 67 612,10 € HT
- Lot n° 8 - Carrelage - faïence, attribué à l'entreprise CHR à Mezel, pour 23 453,34 € HT
- Lot n° 9 - Plafonds suspendus, attribué à l'entreprise DA CUNHA à Clermont-Ferrand, pour 30 639,25 € HT
- Lot n° 10 - Ascenseurs, attribué à la Société ASTREM à Aubière, pour 53 489 € HT
- Lot n° 11 - Chauffage - ventilation - désenfumage, attribué à l'entreprise LIVRADOIS CHAUFFAGE à Issoire, pour 58 018,06 € HT
- Lot n° 12 - Électricité - courants forts et faibles, attribué à l'entreprise ALTEAD SIMONDET à Issoire, pour 119 983,32 € HT
- Lot n° 13 - Plomberie - sanitaire, attribué à l'entreprise LIVRADOIS CHAUFFAGE à Issoire, pour 34 204,42 € HT.

Pour la rénovation du lycée "Paul Constans" à Montluçon, la Commission permanente décide d'autoriser le mandataire de la Région Auvergne, la Société ICADE, à signer les marchés de travaux qui seront conclus avec les entreprises suivantes :

- Lot n° 3 - Façade, attribué à l'entreprise Entreprise Tison à Abrest, pour 506 175,52 € HT
- Lot n° 10 - Cloisonnement peinture, attribué à l'entreprise SOGEB-MAZET à Montluçon, pour 1 551 707,83 € HT.

Dans le cadre du Programme Prévisionnel des Investissements et du programme général annuel de travaux dans les lycées publics, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne :

- pour la restructuration et l'extension du lycée "Léonard de Vinci" à Monistrol-sur-Loire, à signer l'avenant au marché de contrôle technique, attribué au groupement VERITAS/ALPES CONTRÔLES, à Clermont-Ferrand

- pour la réfection de la salle de sport aux lycées "Jean Monnet" et "Jean Mermoz" à Aurillac, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre, attribué au Cabinet d'architecture ATELIER 4, à Clermont-Ferrand

- pour la restructuration du lycée "Émile Duclaux" à Aurillac, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant au marché de travaux, concernant le lot n° 5 - Isolation – doublages – cloisons sèches – plâtrerie – peinture – faux plafonds, attribué à l'entreprise ROQUES SAS à Aurillac.

▪ **Équipement des lycées publics**

(page 230 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'affecter 200 800 € (équipements liés à des rénovations) pour les opérations en maîtrise d'ouvrage définies en annexe du rapport
- d'attribuer un montant total de subventions de 284 500 € (programme général) pour les opérations définies en annexe du rapport
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à lancer des appels d'offres pour la dévolution des équipements
- de l'autoriser à avoir recours à la procédure négociée si un appel d'offres est infructueux
- de donner délégation à la Commission d'Appel d'Offres du Conseil régional d'Auvergne pour désigner les entreprises attributaires
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les marchés de fournitures à intervenir et les avenants éventuels aux dits marchés, ainsi que les marchés passés sans formalités préalables.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE

▪ **Ateliers de pédagogie personnalisée**

(page 235 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer 363 275 € pour le financement de 66 050 heures stagiaires de formation dans le cadre des ateliers de pédagogie personnalisée
- d'attribuer 18 164 € au GIP pour couvrir les frais générés par la gestion du dispositif
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer une convention ainsi que ses éventuels avenants avec le GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) FORMATION CONTINUE - INSERTION PROFESSIONNELLE de l'Académie de Clermont-Ferrand qui répartira les heures et les subventions comme indiqué dans le tableau présenté dans le rapport.

▪ **Lutte contre l'exclusion**

(page 238 du rapport)

▪ **Association CHOM'ACTIF de Clermont-Ferrand**

La Commission permanente décide :

- d'apporter une aide de 26 000 €, en 2007, à l'association CHOM'ACTIF en faveur de l'accompagnement des bénéficiaires de l'atelier "Solidair'net"
- d'accepter que l'accompagnement ait pu démarrer avant la présente décision
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec l'association CHOM'ACTIF la convention correspondante ainsi que ses éventuels avenants.

▪ **Programme de remobilisation et d'insertion modulaire (PRIM) de la Mission locale du Velay**

La Commission permanente décide :

- d'apporter une aide de 26 000 €, en 2007, à la Mission locale du Velay en faveur de l'accompagnement des bénéficiaires de l'action PRIM 2007
- d'accepter que l'accompagnement ait pu démarrer avant la présente décision
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec la Mission locale du Velay la convention correspondante ainsi que ses éventuels avenants.

- Association GEIST 21

La Commission permanente décide :

- d'apporter une aide de 134 000 €, en 2007, à l'association GEIST 21 en faveur de l'accompagnement des personnes souffrant d'un handicap mental et en recherche d'emploi
- de fournir le statut de stagiaire de la formation professionnelle non rémunéré aux personnes accompagnées
- d'accepter que l'accompagnement ait pu démarrer avant la présente décision
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec l'association GEIST 21 la convention correspondante ainsi que ses éventuels avenants.

- **Accueil, information, orientation**

(page 243 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une aide de 1 594 177 € dont 506 903 € au titre du Fonds Social Européen objectif 3, aux missions locales et PAIO d'Auvergne et de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer les conventions et leurs éventuels avenants.

- **Association des Missions locales et PAIO d'Auvergne (AMPA)**

(page 247 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une aide de 40 000 € à l'AMPA pour la réalisation des missions qui lui sont confiées par la Région Auvergne et de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer la convention et ses éventuels avenants.

- **Mobilité et santé des jeunes**

(page 249 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer 275 000 € aux 15 missions locales et PAIO d'Auvergne et de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer les conventions et leurs éventuels avenants.

- **Fonds d'Intervention Formation**

(page 252 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder une aide globale de 94 620 €, dont 2 235 € en 2006 et 92 385 € en 2007 aux entreprises suivantes :

- 21 756 € à la SARL ARTÉMIS CONSULTING AND CORPORATE FINANCE à Cusset (03)
- 7 717 € à AUVERGNE TERRES à Bellerive-sur-Allier (03)
- 21 000 € à la SARL HUGUES RAMBERT à Saint-Germain-des-Fossés (03)
- 13 498 € à la SAS ARNAUD à Arpajon-sur-Cère (15)
- 2 918 € à la SARL LAROUSSINIE PIERRE à Lafeuillade-en-Vézère (15)
- 3 828 € à la SARL CHEVALIER D'Auvergne à Aurec-sur-Loire (43)
- 2 205 € à la SARL MONTE CÂBLE TABLEAU INDUSTRIEL au Puy-en-Velay (43)
- 2 646 € au COMPTOIR VINICOLE D'Auvergne (ÉTS PRULIÈRE ET CIE) à Chignat (63)
- 6 571 € à la SARL ESPRIT ORANGERAIE à Lezoux (63)
- 4 608 € à la SARL MCI à Aubière (63)
- 7 873 € à la SA R. CONSEIL à Lezoux (63)

et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec les entreprises les conventions et les éventuels avenants liés à ces actions.

▪ **École de la Deuxième Chance**
(page 269 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une aide à l'investissement de 5 677 € à l'ASSOCIATION RÉGIONALE DE L'ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE AUVERGNE et de prendre en compte les investissements et travaux réalisés antérieurement à la présente décision
- d'attribuer 20 000 € pour le paiement de la cotisation
- d'attribuer 380 000 € pour l'aide au fonctionnement de l'association
- d'attribuer 784 921 € pour l'achat de 101 parcours pour les quatre plates-formes auvergnates
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec l'ASSOCIATION RÉGIONALE DE L'ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE AUVERGNE les conventions et leurs éventuels avenants.

▪ **Aides à l'investissement en faveur des centres de formation**
(page 273 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer au LEGTA DE BRIOUDE-BONNEFONT, pour le compte du CFPPA, une subvention de 460 € pour l'acquisition d'une serre et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec l'organisme de formation l'arrêté correspondant à cet investissement.

▪ **Actions collectives de formation professionnelle destinées à des personnes sans emploi (marchés publics)**
(rapport complémentaire)

La Commission permanente décide d'adopter l'ensemble des marchés de formation et d'approuver les montants de ces marchés qui représentent un montant total de 1 227 528 €.

SERVICES COMMUNS

▪ **Études sur la formation**
(page 275 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de confier à des prestataires extérieurs, choisis dans le cadre d'une procédure de marché public (procédure adaptée) :
 - des missions d'aide à l'élaboration des différents schémas régionaux déclinant le PRDF : schéma prévisionnel des formations de l'enseignement secondaire, schéma régional de l'apprentissage, schéma régional des formations para-médicales et de sage-femme, schéma régional des formations sociales, schéma régional des formations pour les activités artistiques, culturelles et les métiers d'art
 - une mission d'aide à la constitution d'un service public régional de formation tout au long de la vie
 - une mission d'aide à l'élaboration du dispositif d'évaluation du PRDF
 - une mission de rédaction d'un cahier des charges pour la réalisation d'un audit de gestion portant sur l'ensemble des établissements agricoles de la région
 - une mission de réalisation de l'audit cité dans le rapport
- de donner délégation au Président du Conseil régional pour le choix de ces prestataires et pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation et au paiement de ces missions.

▪ **Information et conseil sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**

(page 277 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer la somme de 100 000 € au CARIF-GENTIANE, pour la mise en œuvre des missions confiées au Centre de ressources régional sur la VAE en 2007
- d'attribuer la somme de 237 269 € à l'ASSOCIATION RÉGIONALE DES CIBC D'Auvergne, pour le fonctionnement des Points-conseils en VAE, correspondant au montant exact du transfert financier de l'État
- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer les conventions correspondantes et procéder au règlement des subventions ainsi attribuées.

▪ **Observatoire Régional Emploi-Formation d'Auvergne (OREFA)**

(page 279 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une somme de 130 000 € au CAFIF-OREFA, pour le financement des travaux d'études spécifiques et du fonctionnement de l'OREFA en 2007 et de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer tous documents et procéder au règlement de cette subvention.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, BOURSES ET RECHERCHE

▪ **Allocations de recherche**

(page 281 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'accorder une allocation post-doctorale à M. ARNAUD DUBOISSET, pour le programme "Auverfiabilis"
- de verser une aide de 40 000 € au CEMAGREF dont dépend cet étudiant
- de donner mandat au Président du Conseil régional d'Auvergne afin de passer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce programme.

DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE CONTRACTUELLE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC

▪ **Contrats régionaux de développement durable du territoire**

(page 283 du rapport)

- Validation d'un Territoire de Projet - nouvelle adhésion

La Commission permanente décide de reconnaître, selon la procédure adoptée par l'Assemblée régionale lors du vote du dispositif 2007 des Contrats "Auvergne +", la communauté de communes du DONJON VAL LIBRE comme membre du Territoire de Projet du Pays de Vichy Auvergne et d'accepter d'ouvrir les négociations avec cet EPCI en vue de proposer un Contrat "Auvergne +".

→ *Vote contre du Groupe Vert.*

▪ Affectations de crédits

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 6 100 € à la communauté de communes du PAYS D'HURIEL, au titre du FRADDT-EPCI, pour financer l'acquisition d'un véhicule frigorifique destiné au portage de repas à domicile
- d'attribuer une subvention de 2 180 000 € à la communauté d'agglomération VICHY VAL D'ALLIER, au titre du FRADDT-EPCI, pour financer la construction d'un centre nautique situé à Bellerive-sur-Allier (03)
- d'attribuer une subvention de 11 362 € à l'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PAYS D'AURILLAC au titre du FRADDT PAYS, pour financer l'élaboration d'un schéma de service à la population : développement des services en direction de l'enfance et de la petite enfance
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec l'Agence ENTREPRENDRE AU PAYS D'AURILLAC " et la Communauté de communes de CÈRE ET GOUL EN CARLADÈS la convention de mise en place du "Réseau d'accueil économique - Pôle Local" ; d'attribuer une subvention de 11 000 € à la Communauté de communes de CÈRE ET GOUL EN CARLADÈS au titre du FRADDT PAYS pour financer la première année du poste d'animateur du Pôle Local "Cère et Goul" du "Réseau d'accueil économique du Pays d'Aurillac ; de verser 50 % de la somme à la signature de la convention et sur présentation du contrat de travail et de la fiche de poste de l'animateur du pôle local
- d'attribuer une subvention de 49 000 € à la communauté d'agglomération du BASSIN D'AURILLAC au titre du FRADDT-EPCI, pour financer une aire événementielle pour l'accueil de camping-caristes
- d'attribuer une subvention de 130 000 € à la communauté de communes CÈRE ET RANCE EN CHÂTAIGNERAIE, au titre du FRADDT-EPCI, pour financer les équipements du Centre Aquateil
- d'attribuer une subvention de 370 000 € à l'association HEARD BOOK SALERS, d'une part au titre du FRADDT-EPCI de la communauté de communes du PAYS DE SALERS (250 000 €) et d'autre part au titre du FRADDT PAYS (120 000 €) pour financer la construction de la Maison de la Salers
- d'attribuer une subvention de 15 000 € à la commune de CHAUSSENAC, au titre du FRADDT-EPCI de la communauté de communes du PAYS DE SALERS pour financer l'extension d'un point multiservices
- d'attribuer à la communauté de communes DES MARCHES DU VELAY, une subvention de 144 000 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer la création d'un centre de loisirs à Beauzac et une subvention de 138 000 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer la création d'un centre de loisirs à La Chapelle d'Aurec
- d'attribuer à la commune d'YSSINGEAUX les subventions suivantes :
 - 250 000 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer la création d'un pôle de services dans le quartier de Crisselle
 - 35 485 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer la modernisation de l'abattoir d'Yssingaux
 - 45 000 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer l'aménagement d'un slalom de canoë-kayak
- d'attribuer une subvention de 4 000 € à la commune d'AMBERT (63) au titre du FRADDT PAYS afin de réaliser une étude pour le maintien des activités de l'abattoir d'Ambert
- d'attribuer une subvention de 195 000 € à la communauté de communes du PAYS DE CUNLHAT (63) au titre du FRADDT-EPCI pour la construction d'un centre omnisports couvert
- d'attribuer une subvention de 15 600 € à la communauté de communes du PAYS D'ARLANC (63) au titre du FRADDT-EPCI afin de réaliser un Point Info Jeunes
- d'attribuer une subvention de 82 000 € à la commune d'ARLANC (63) au titre du FRADDT-EPCI pour la construction d'un complexe culturel et sportif
- d'attribuer une subvention de 15 000 € à la communauté de communes LIMAGNE D'ENNEZAT au titre du FRADDT PAYS pour financer l'étude pré-opérationnelle relative à la Zone Pilote Habitat de Saint-Beauzire
- d'attribuer une subvention de 15 000 € à la communauté de communes des CHEIRES au titre du FRADDT PAYS pour financer l'étude pré-opérationnelle relative à la Zone Pilote Habitat de Saint-Saturnin

- d'attribuer une subvention de 10 000 € à la communauté de communes RIOM COMMUNAUTÉ au titre du FRADDT PAYS pour financer la 2^{ème} phase de l'étude pré-opérationnelle relative à la Zone Pilote Habitat du quartier du Cerey à Riom
- d'attribuer une subvention de 15 000 € à la communauté de communes GERGOVIE VAL D'ALLIER au titre du FRADDT PAYS pour financer l'étude pré-opérationnelle relative à la Zone Pilote Habitat des Loubrettes aux Martres de Veyre
- d'attribuer une subvention de 10 912 € à la communauté de communes de MUR ÈS ALLIER au titre du FRADDT PAYS pour financer une étude pré-opérationnelle pour la création d'une écozone
- d'attribuer une subvention de 21 000 € à la communauté de communes LIMAGNE D'ENNEZAT au titre du FRADDT-EPCI pour financer la réalisation d'une étude pré-opérationnelle pour la mise en valeur de la vallée de la Morge
- d'attribuer une subvention de 14 000 € au SMAD DES COMBRAILLES au titre du FRADDT PAYS pour financer l'espace d'informations touristiques de l'aire de services de Manzat → *Vote contre du Groupe Vert*
- d'attribuer une subvention de 114 500 € à la communauté de communes des CÔTES DE COMBRAILLES au titre du FRADDT-EPCI pour financer la création de trois lits d'accueil temporaire au sein de l'EHPAD de Combronde
- d'attribuer une subvention de 102 000 € à la communauté de communes des PUY ET COUZE au titre du FRADDT-EPCI pour financer la création d'un habitat spécifique pour l'accueil de personnes âgées.

La Commission permanente décide :

- d'accepter le démarrage anticipé des opérations citées ci-dessus
- de ramener la dépense subventionnable de l'animation du PAYS DE SAINT-FLOUR HAUTE AUVERGNE de 98 000 € à 55 000 €
- de ramener la dépense subventionnable de l'animation du PAYS DE LA JEUNE LOIRE ET SES RIVIÈRES de 170 000 € à 56 000 €.

▪ **Revitalisation du patrimoine rural**

(page 317 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 45 900 € à la commune de SEMBADEL (43) pour financer la transformation de l'ancienne gare de Sembadel en locaux associatifs et touristiques
- 33 420 € à la commune de SAINT-ÉTIENNE-SUR-USSON (63), pour financer la transformation de l'ancienne école de Chabreyras en locaux associatifs
- 19 925 € à la communauté de communes du PAYS DE SALERS (15), pour financer l'acquisition et l'aménagement d'une maison de bourg à Tournemire pour y installer un artisan d'art.

La Commission permanente décide d'accepter que ces opérations ainsi que celle concernant la commune de CHÂTEL MONTAGNE (03) aient pu être engagées avant la présente décision.

▪ **Petites villes d'Auvergne**

(page 321 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 120 000 € à la commune de VIVEROLS (63) pour financer l'aménagement de la Maison Granet.

▪ **Mise en valeur des bourgs d'Auvergne**

(page 323 du rapport)

La Commission permanente décide de prolonger l'autorisation de démarrage des travaux d'aménagement de la place du Bourg de SAINT-DENIS-COMBARNAZAT (63) jusqu'au 25 mai 2007.

POLITIQUE RÉGIONALE DU LOGEMENT, DE L'HABITAT ET DE LA VILLE

▪ **Politique de la ville et de requalification urbaine**

(page 325 du rapport)

La Commission permanente décide, dans le cadre du programme "Requalification urbaine" action "Aménagements urbains situés hors de zones urbaines sensibles ou non retenus par l'A.N.R.U.", d'attribuer une subvention forfaitaire de 126 684 € pour financer la 2^{ème} tranche de la requalification urbaine de la commune de BELLERIVE-SUR-ALLIER (03) et d'autoriser le démarrage anticipé des travaux.

▪ **Promotion de la mixité sociale**

(page 327 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 32 000 € à la communauté d'agglomération du PUY-EN-VELAY (43) pour l'opération concernant la SA D'H.L.M. FOYER VELLAVE.

▪ **Logement des jeunes**

(page 329 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 80 000 € à la communauté de communes de VARENNES FORTERRE (03).

▪ **Amélioration et création de logements sociaux**

(page 331 du rapport)

Au titre de l'action "Création de logements sociaux", la Commission permanente décide d'accepter les prolongations de validité d'arrêtés attributifs de subvention décrites dans le rapport, concernant des opérations de l'O.P.A.C. DU PUY-DE-DÔME ET DU MASSIF CENTRAL.

▪ **Création d'habitats en milieu rural**

(page 333 du rapport)

Au titre de l'action "Logement social en milieu rural", la Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 6 000 € détaillée dans le rapport et d'accepter de ne pas prendre en compte dans l'examen de la programmation détaillée dans le rapport les prescriptions environnementales et la procédure de consultation du C.A.U.E. en raison de l'impossibilité technique de l'opérateur H.L.M.

Au titre de l'action "Logement public rural", la Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 44 800 € détaillées dans le rapport et d'accepter le démarrage anticipé de l'opération concernant la commune de FÉLINES (43).

Au titre de l'action "Installation de nouveaux entrepreneurs ruraux", la Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 71 010 € détaillées dans le rapport et d'accepter le démarrage anticipé de l'opération des travaux d'aménagement du logement de la communauté de communes du PAYS DE SALERS (15).

▪ **Habitat des territoires ruraux - public**

(page 339 du rapport)

Au titre de l'action "Aménagement de logements locatifs", la Commission permanente décide d'accepter de prolonger jusqu'au 10 octobre 2007 la validité de l'arrêté du 10 octobre 2005 attribuant une subvention de 6 000 € à la commune de BELLENAVES (03).

Au titre de l'action "Logements des nouveaux entrepreneurs ruraux", la Commission permanente décide de prolonger jusqu'au 10 octobre 2007 la validité de l'arrêté du 10 octobre 2005 attribuant une subvention de 10 000 € à la communauté de communes SANCY ARTENSE COMMUNAUTÉ (63).

▪ **Habitat des territoires ruraux - privé**

(page 341 du rapport)

Au titre de l'action "Prime régionale contre la vacance des logements", la Commission permanente décide de répartir un montant global de subventions de 14 400 € entre les différents bénéficiaires mentionnés dans le rapport.

Au titre de l'action "Logements locatifs ruraux", la Commission permanente décide de répartir un montant global de subventions de 15 990 € entre les différents bénéficiaires mentionnés dans le rapport et d'accepter de prolonger jusqu'au 1^{er} juillet 2005 la validité de l'arrêté du 10 mars 2003 attribuant une subvention de 1 700 € à la communauté de communes de la MONTAGNE BOURBONNAISE (03).

▪ **Maintien à domicile des personnes âgées**

(page 345 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de prolonger la validité de l'arrêté attributif de subvention du 14 février 2004 relatif à l'aménagement et l'équipement d'un foyer-restaurant à Blesle jusqu'au démarrage effectif des travaux et de mentionner que la maîtrise d'ouvrage est déléguée à la SA D'H.L.M. LE FOYER VELLAVE
- de modifier l'arrêté du 11 octobre 2004 attribuant une subvention de 10 400 € au C.C.A.S. DE CLERMONT-FERAND, en indiquant le financement de quatre véhicules destinés au service de soins infirmiers au lieu de trois mentionnés à la suite d'une erreur matérielle et d'autoriser le démarrage anticipé de cette opération.

ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATION ET ÉNERGIES

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIES

▪ **Politique de l'eau - Contrats de rivière et de lacs - Contrats territoriaux - SAGE**

(page 347 du rapport)

▪ **Contrat de rivière Vallée de la Veyre - Lac d'Aydat**

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes au SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DE LA VEYRE :

- 7 400 € pour financer le coût salarial de l'animatrice-coordinatrice sur l'année 2007
- 4 800 € pour financer le coût salarial à mi-temps de l'animateur-technicien du programme agricole sur l'année 2007
- 1 000 € pour financer l'édition et la diffusion des deux numéros annuels du bulletin d'information du contrat de rivière "Le Veyre d'Eau".

Les demandes de versement de ces subventions devront être transmises à la Région Auvergne avant le 31 décembre 2007.

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sioule

La Commission permanente décide :

- d'approuver le principe d'une participation régionale à l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sioule sur une durée n'excédant pas trois ans
- de verser une subvention de 8 400 € au SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMBRAILLES pour soutenir le coût salarial de l'animateur du SAGE en 2007.

La demande de versement de cette subvention devra être adressée à la Région Auvergne avant le 31 décembre 2007.

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Lignon du Velay

La Commission permanente décide de verser une subvention de 3 150 € au SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE LA LOIRE ET DE SES AFFLUENTS pour soutenir le coût salarial à mi-temps de l'animateur en 2007. La demande de versement de cette subvention devra être adressée à la Région Auvergne avant le 31 décembre 2007.

- **Paysages et gestion de l'espace - Chartes locales paysagères et architecturales**

(page 353 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 2 610 € à RIOM COMMUNAUTÉ pour financer la réalisation d'une étude-diagnostic sur les enseignes et les dispositifs publicitaires. Les dépenses engagées antérieurement à la présente décision seront prises en compte.

COMMUNICATIONS ET TRANSPORTS

- **Transports collectifs d'intérêt régional - Aide au transport des étudiants**

(page 355 du rapport)

La Commission permanente décide d'approuver l'évolution des dispositions du Billet U et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer toute convention et ses éventuels avenants nécessaires à cette mise en œuvre.

- **Transports collectifs d'intérêt régional - Plan de communication sur la relation Clermont-Ferrand-Lyon**

(page 358 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer à la SNCF une subvention de 26 000 € pour le remboursement des frais liés à la campagne de communication sur la relation Clermont-Ferrand/Lyon et d'accepter que les dépenses aient été réalisées avant la présente décision.

→ *Vote contre du Groupe UPA.*

- **Fonctionnement des transports collectifs - Conférence des déplacements**

(page 360 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 5 000 € au SEPAC pour le financement de la conférence des déplacements.

→ *Vote contre du Groupe UPA.*

▪ **Autres transports collectifs**

(page 362 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 15 000 € au SEPAC pour le financement de l'étude sur le développement de l'intermodalité depuis les pôles de vie.

→ *Vote contre du Groupe UPA.*

▪ **Fonctionnement des transports collectifs - Aide au Comité de Défense de la ligne Clermont/Béziers**

(page 364 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une aide exceptionnelle de 3 000 € au COMITÉ PLURALISTE DE DÉFENSE ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA LIGNE SNCF BÉZIERS-CLERMONT.

→ *Vote contre du Groupe UPA.*

CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

CULTURE

▪ **Conventions culturelles territoriales**

(page 365 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 7 500 € à la communauté de communes du PAYS DE PIERREFORT (15) pour le financement du poste d'agent de développement culturel, correspondant à la 1^{ère} année de l'aide régionale (25 % sur la base d'un salaire annuel plafonné à 30 000 €) et d'autoriser le démarrage de l'opération avant la présente décision.

La Commission permanente décide :

- d'annuler la subvention de 625 € accordée au Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud correspondant à 25 % du plafond annuel du salaire d'un poste d'agent de développement culturel pour la première année (un mois sur 2006)
- d'annuler la prévision, au titre de l'année 2007, d'un crédit de 7 375 € correspondant aux onze autres mois à 25 % et à un mois à 20 % du plafond annuel du salaire pour l'année 2007
- d'attribuer une nouvelle subvention de 7 500 € au Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud pour le recrutement d'un agent de développement culturel, correspondant à la première année de l'aide régionale (25 % sur la base d'un salaire annuel plafonné à 30 000 €)
- d'autoriser le démarrage de l'opération avant la présente décision.

▪ **Festivals emblématiques**

(page 367 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 150 000 € à l'association SAUVE QUI PEUT LE COURT MÉTRAGE, pour l'organisation de l'édition 2007 du Festival du Court Métrage et du Marché du Film Court. → *adopté à l'unanimité*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 300 000 € à l'association EUROPAVOX, pour l'organisation de l'édition 2007 du Festival Europavox. → *Vote contre du Groupe UPA.*

▪ **Associations culturelles à vocation régionale**

(page 370 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder une subvention de 640 000 € à l'association ART ET CULTURE EN RÉGION AUVERGNE - LE TRANSFO, pour le financement de son programme d'activités 2007 et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec cette association une convention tripartite (État / Région / Le Transfo) sur trois ans.

→ Vote contre du Groupe UPA - abstention de M. Jean AULAGNIER.

▪ **Spectacle vivant : création et diffusion**

(page 372 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 2 500 € à l'association RENCONTRES ET CULTURE ARMÉNIENNES pour l'organisation de la partie régionale de la manifestation nationale intitulée "Arménie mon amie"

- 8 000 € à la compagnie MAGMA PERFORMING THÉÂTRE pour sa présence à Paris en 2007 dans le cadre de l'événement "Du possible sinon j'étouffe !".

▪ **Image : création et diffusion**

(page 374 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 1 500 € à l'association SEMAINE DU CINÉMA HISPANIQUE, pour l'organisation de la 6^{ème} édition de sa manifestation

- 15 000 € à la société JULIANTO FILMS pour le financement de la version long métrage du documentaire "L'année dernière à Vichy".

▪ **Livre et lecture : création et diffusion**

(page 376 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder une subvention de 3 800 € à l'association LA SEMAINE DE LA POÉSIE, pour l'organisation de l'édition 2007 de cette manifestation.

▪ **Éducation artistique**

(page 378 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder une subvention de 3 000 € au lycée René Descartes de Cournon d'Auvergne, répartie comme suit :

- 1 500 € pour la mise en place d'une opération intitulée "Litanies" relative à la musique contemporaine dans les lycées de l'Académie de Clermont

- 1 500 € pour le projet "Kiosque" destiné à l'appropriation d'un élément du patrimoine musical régional par des lycéens.

▪ **Mise en valeur des jardins protégés**

(page 380 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'annuler la subvention de 30 489,80 € allouée le 27 novembre 2000

- de désaffecter cette subvention

- de réattribuer une subvention de 30 490 € à la SCI du Château d'Hauterive pour le financement des travaux de restauration de son parc détruit par la tempête de décembre 1999

- d'accepter que les travaux aient eu lieu avant la présente décision.

JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

▪ **Espace Info Jeunes**

(page 381 du rapport)

La Commission permanente décide d'allouer une subvention globale de 134 500 € à l'ESPACE INFO JEUNES répartie comme suit :

- 8 500 € pour la location des bureaux de l'Espace Info Jeunes
- 115 500 € pour le financement de son Espace Emploi-Formation
- 1 500 € pour la modification du site Internet de l'Espace Info Jeunes pour permettre la mise en ligne de sa documentation "Actuel Auvergne"
- 9 000 € pour la prise en charge de l'abonnement global à "Actuel Auvergne" pour l'ensemble des lycées, des CFA et de l'École de la 2^{ème} Chance.

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec l'Espace Info Jeunes une convention relative à ce financement pour l'année 2007.

▪ **Culture scientifique, éducation et prévention**

(page 383 du rapport)

La Commission permanente décide d'allouer les subventions suivantes :

- 1 500 € à chacun des quatre COMITÉS DÉPARTEMENTAUX DU PRIX DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION (Allier, Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme) pour l'organisation du concours 2007 du Prix de la Résistance et de la Déportation
- 400 € à la FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE LA DÉPORTATION pour diffuser auprès des établissements auvergnats le dossier pédagogique du Concours National de la Résistance et de la Déportation.

▪ **Emplois tremplins**

(page 385 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer avec chaque association et bénéficiaire présentés dans le rapport les conventions relatives à la création d'emplois tremplins.
- d'accorder un délai supplémentaire de neuf mois, à compter de la décision du 9 octobre 2006, à la Fédération Allier Nature, pour retourner la convention dûment signée par les deux parties (association et bénéficiaire)
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 1 à la convention initiale.

▪ **Vie associative**

(page 393 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'ASSOCIATION DES AMIS POUR LA FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE LA DÉPORTATION (Délégation territoriale du Puy-de-Dôme) pour l'organisation du congrès national de l'AFMD.

SPORT ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Grands équipements régionaux de sports et de loisirs

(page 395 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'allouer les subventions suivantes :
 - 1 320 000 € à la communauté d'agglomération VICHY VAL D'ALLIER pour la construction d'un centre nautique sur la Commune de Bellerive-sur-Allier
 - 713 600 € à la Communauté de Communes de RIOM pour la construction d'un centre régional de tir à l'arc sur la Commune de Riom
 - 660 100 € à la Communauté de Communes du PAYS DE CUNLHAT pour la construction d'un centre omnisports couvert sur la Commune de Cunlhat
 - 275 500 € à la Communauté de Communes de HAUTE COMBRAILLE pour la construction d'une halle de sports sur la Commune de Pontaumur, mise à la disposition des élèves du Lycée Professionnel Agricole de Pontaumur
- d'accepter que ces opérations aient connu un début d'exécution antérieur à la présente décision,
- de valider le projet de convention-type qui est présenté dans le rapport.

Manifestations sportives de haut niveau

(page 404 du rapport)

La Commission permanente décide d'allouer les subventions suivantes :

- 3 000 € à l'Association Chamalières Montferrand Natation pour l'organisation du 27ème Meeting International de Natation à Chamalières, les 19, 20 et 21 janvier 2007 et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la présente décision
- 1 500 € à l'Association Auvergne Patinage Artistique pour l'organisation de la Coupe Nationale des Volcans de Patinage Artistique à Clermont-ferrand, les 27 et 28 janvier 2007 et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la présente décision
- 3 000 € à la Société de Tir "l'A.S.T. la Treignatoise", pour l'organisation des Championnats de France de tir à 10 mètres adultes, du 28 mars au 1er avril 2007
- 1 500 € au Cycle Olympique Chamaliérois pour l'organisation de la 18ème édition de la course cycliste La Durtorccha, le samedi 24 mars 2007
- 800 € au Stade Clermontois (section escrime) pour l'organisation d'une épreuve du Circuit national de Fleuret Senior Hommes, qui se déroulera le 11 mars 2007
- 15 000 € à la Ligue d'Auvergne d'Athlétisme pour l'organisation des Championnats de France Élite d'Athlétisme en Salle, du 16 au 18 février 2007
- 4 000 € à l'Association "Amicale des Coureurs de Fond d'Auvergne" pour l'organisation du Trail de Vulcain et du Trail de Vénus, à Volvic, les 3 et 4 mars 2007
- 2 000 € à l'ASPTT Clermont-Athlétisme, pour l'organisation du Meeting d'Athlétisme des Volcans, le 6 janvier 2007 et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la présente décision
- 5 000 € au Stade Clermontois Athlétisme pour l'organisation du Cross Volvic Élite, le 25 novembre 2006 et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la présente décision
- 5 000 € à la Commune de Maurs, pour l'organisation d'une étape de la compétition cycliste "Paris-Nice" au printemps 2007
- 800 € au Comité du Puy-de-Dôme de Judo pour l'organisation du rassemblement du Judo en faveur de l'association "Vous ne combattrez jamais seul ...", le samedi 13 janvier 2007 et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la présente décision
- 1 000 € à l'Association Sportive et Culturelle des Sourds de Clermont-Ferrand, pour l'organisation des manifestations suivantes :
 - la Coupe de la Ligue de Futsal, le 20 janvier 2007
 - le championnat de la ligue Rhône-Alpes, Bourgogne, Auvergne de Futsal, le 31 mars 2007

et d'accepter que certaines de ces manifestations aient eu lieu avant la présente décision
- 10 000 € à la ligue d'Auvergne de Tennis, pour l'organisation de la 1ère étape de la Coupe Davis de Tennis du 9 au 11 février 2007, à la Grande Halle d'Auvergne, et d'agréer le projet de convention joint au rapport.

FINANCES, FONDS EUROPÉENS ET RELATIONS INTERNATIONALES

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

- **Jeunes, Solidarité internationale**

(page 413 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer aux projets présentés l'aide financière mentionnée sur chacune des fiches récapitulatives jointes au rapport, pour un montant global de 11 400 €.

- **Utilisation de la régie d'avances pour l'organisation du déplacement d'une délégation auvergnate en Bosnie-Herzégovine, du 12 au 16 février 2007**

(page 418 du rapport)

Rapport retiré.

GESTION DÉLÉGUÉE DES FONDS EUROPÉENS

- **Subvention globale Fonds Social Européen (FSE) - Validation de la saisie des données sur le logiciel de gestion des fonds européens PRESAGE**

(page 419 du rapport)

La Commission permanente décide de valider les montants financiers liés à la rémunération des stagiaires au titre du Fonds Social Européen réalisés et saisis sur Présage, afin d'ajuster les données prévisionnelles agréées précédemment lors des différentes Commissions permanentes des années 2004, 2005 et 2006.

- **Subvention globale FEDER - Réaffectation d'engagements ou reliquats d'engagements**

(page 422 du rapport)

Afin de rendre les autorisations de programme non utilisées à nouveau disponibles pour une affectation ultérieure par la Commission permanente, la Commission permanente décide d'accepter les opérations de désaffectation listées dans le rapport.

- **Subvention globale FEDER**

(page 425 du rapport)

La Commission permanente décide, conformément aux décisions du Comité de Programmation FEDER du 21 décembre 2006 :

- d'attribuer et de procéder aux affectations de crédits au profit des différents bénéficiaires selon les imputations budgétaires figurant au budget régional au titre de la subvention globale FEDER
- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer les différentes conventions - et avenants - avec les maîtres d'ouvrages concernés.

FINANCES - MOYENS GÉNÉRAUX - GESTION DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX

▪ **Grande Halle d'Auvergne - Travaux d'adaptation des offices**

(page 515 du rapport)

La Commission permanente décide de confirmer les décisions de la Commission d'Appel d'Offres du Conseil régional d'Auvergne pour les deux projets d'avenants et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 1 au marché n° 6TMGH001 - lot n° 1 "maçonnerie - gros œuvre" et l'avenant n° 1 au marché n° 6TMGH006 - lot n° 6 "électricité".

▪ **Domaine Royal de Randan - Aménagement du logement du gardien**

(page 516 du rapport)

La Commission permanente décide de confirmer la décision de la Commission d'Appel d'Offres du Conseil régional d'Auvergne pour le projet d'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du logement du gardien du Domaine Royal de Randan dont le titulaire est le groupement ACA ARCHITECTES ET ASSOCIÉS / SEEC / LACLAUTRE et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 1 au marché n° 06TMH01.

▪ **Convention avec l'Association Fonds Régional d'Art Contemporain Auvergne**

(page 517 du rapport)

La Commission permanente décide d'approuver le texte de la convention jointe au rapport, relative aux moyens matériels mis à disposition de l'Association Fonds Régional d'Art Contemporain d'Auvergne par le Conseil régional d'Auvergne et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer cette convention.

▪ **Hôtel de Région**

(rapport complémentaire)

La Commission permanente prend acte de la procédure de concours pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre et autorise le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer le marché qui sera conclu avec le groupement constitué de :

- BRUNO MADER, mandataire, Paris
- ATELIER 4, Issoire (63)
- SYLVA CONSEIL, Clermont-Ferrand
- SIBAT, Paris
- LOUIS CHOLET, Clermont-Ferrand

pour un montant de 4 330 000 € HT.

▪ **Mandats spéciaux permanents**

(rapport complémentaire)

La Commission permanente d'octroyer un mandat spécial permanent dans les conditions suivantes :

- les bénéficiaires : les vice-présidents ainsi que le Président de la "Commission Consultative Développement Durable"
- les mandats sont confiés à ceux-ci ès qualité pour toutes les missions entrant dans le champ de la délégation de responsabilité qui leur a été confiée par le Président du Conseil régional d'Auvergne (par l'Assemblée pour le Président de la "Commission Consultative Développement Durable")
- les déplacements concernés sont effectués à l'extérieur de l'Auvergne et pour des missions exceptionnelles et temporaires

- les mandats sont confiés pour la durée de la mandature, et en tout état de cause limités à la période de validité de la délégation de responsabilité de l'élu concerné.

De même que pour tous les autres mandats spéciaux, l'autorisation préalable de l'exécutif est requise pour chaque déplacement.

- **Avenant au contrat d'interconnexion des réseaux informatiques - Ajout d'un lien pour le Service régional de l'Inventaire**
(rapport complémentaire)

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant au marché d'interconnexion des réseaux informatiques attribué à France Télécom Orange Business Services, afin de raccorder le Service régional de l'Inventaire sur le réseau informatique de la Région.

